

## **COMPTE RENDU RESTREINT** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020**

### **1° - Ouverture de la séance à 18h30 –à la Salle des fêtes**

**Étaient présents** : LEFEBVRE Alain - ROSZAK Christine - MOULIN Tony - ALVES DIAS Marie-Christine - SEVIN Christophe – CHLEBOWSKI Emma - DUMUR Laurent - MACHU Maryse – DIEU Jean-Marc - CLERBOUT Claudine – MONPAYS Dany - LEMAITRE Sandrine - DEBRET Olivier – DUMEZ Hélène – WALASEK Jean-Claude – JACQUART Margot – HUBERT Olivier – BRACHELET Sandrine – GODESENCE Augustin – DUDZIK Bastien – RAMDANI Nesrédine – MICHEL Karine - COOLEN Dany - MOULLE Laurianne – PETILLON Pierre – HANNOTTE Laurence – CORNET Aurélie, conseillers municipaux lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Absent excusé ayant donné procuration** : Monsieur SEVIN Christophe – Madame BRACHELET Sandrine

### **2° - Contrôle des délégations de vote**

Monsieur SEVIN Christophe donne procuration à Marie-Christine ALVES-DIAS  
Madame BRACHELET Sandrine donne procuration à Madame Christine ROSZAK

### **3° - Contrôle du quorum**

**Présents : 25 – Absent excusé : 0 – Pouvoirs : 2 - Votants : 27**

### **4° - Désignation du secrétaire de séance**

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Christine ROSZAK est désignée pour remplir cette fonction.

### **D2020 - 20 Installation d'un nouveau conseiller suite à la démission de Mme Marotine**

Suite à la démission de Mme MAROTINE du conseil municipal, Mme CORNET, suivante sur la liste « Demain pour Aix-Noulette » occupera le poste de conseillère municipale.

### **D2020 - 21 Installation des Commissions municipales**

Les membres du conseil municipal acceptent à *l'unanimité*, de créer 5 commissions chargées d'examiner les projets de délibérations.

- 1 – Commission des finances, de l'économie locale et du personnel
- 2 – Commission des solidarités, du logement, de l'état civil et de la citoyenneté
- 3 – Commission de l'espace urbain, des travaux, de la transition écologique et de la sécurité
- 4 – Commission des écoles, de l'enfance et de la jeunesse
- 5 – Commission de la vie associative, de la culture, des cérémonies et festivités, et de la communication



## **D2020 - 22 Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Afin de favoriser une bonne administration communale, le Maire peut par délégation du conseil municipal, pour la durée de son mandat, être chargé de prendre un certain nombre de décisions.

*Adopté à la majorité des voix : 21 voix « pour » et 6 voix « contre »*

## **D2020 - 23 Election des représentants de la Commission d'Appel d'Offre**

Le conseil municipal doit élire au sein de l'assemblée délibérante 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

L'assemblée ayant décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, les listes ont été établies comme suit :

### Membres titulaires :

WALASEK Jean-Claude

MOULIN Tony

CLERBOUT Claudine

DUMUR Laurent

RAMDANI Nesrédine

### Membres suppléants :

SEVIN Christophe

MONPAYS Dany

CORNET Aurélie

DIEU Jean-Marc

PETILLON Pierre

*Adopté à l'unanimité.*

## **D2020 - 24 Désignation des représentants de la Commission des Impôts Directs**

Le conseil municipal doit proposer une liste de contribuables susceptibles d'être désignés pour être commissaires de la commission communale des impôts directs

## **D2020 - 25 Désignation des représentants du Relais Petite Enfance**

Les conseillers doivent désigner parmi leurs membres un délégué titulaire et un délégué suppléant qui participeront aux assemblées générales de l'association « Relais Petite Enfance ».

Madame CLERBOUT Claudine est désignée comme déléguée titulaire et Monsieur SEVIN Christophe comme délégué suppléant.

*Adopté à la majorité des voix : 21 « pour » et 6 « contre »*

## **D2020 - 26 Désignation des représentants Territoire 62**



Les membres du conseil décident, à la majorité des voix (21 « pour » et 6 abstentions) de nommer Alain LEFEBVRE comme représentant communal de la société Territoires 62.

#### **D2020 - 27 Désignation du représentant Culture Commune**

Le conseil municipal décide à la majorité des voix (21 « pour » et 6 abstentions) de nommer Monsieur Laurent DUMUR comme délégué titulaire et représentant de la commune pour l'association « Culture Commune ».

#### **D2020 - 28 Désignation du représentant à la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais**

L'assemblée désigne à l'unanimité, Monsieur Jean-Claude WALASEK en tant que représentant communal au collège électoral de la FDE 62.

#### **D2020 - 29 Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale**

Monsieur Bastien DUDZIK est désigné comme délégué de la ville au CNAS.  
*Adopté à la majorité (21 voix « pour » et 6 voix « contre »).*

#### **D2020 - 30 Instruction des actes d'urbanisme – CALL**

Depuis 2015, la commune a confié au service commun de la CALL, l'instruction des autorisations du droit des sols.

Une convention-cadre en précise les champs d'application et les modalités.

Le conseil municipal approuve, à la majorité des voix (21 « pour » et 6 abstentions) les dispositions de la convention-cadre d'adhésion et autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### **D2020 - 31 Participation aux frais de fonctionnement de l'Espace de Conciliation et d'Accès au droit de Bully-les-Mines**

L'ECAD accueille des conciliateurs de justice, des permanences de l'association d'aide aux victimes et du centre d'information sur les droits des femmes et des familles. Il est proposé aux communes extérieures dont plus de 20 habitants ont eu recours aux services de l'ECAD, de participer aux frais de fonctionnement annuels et de signer la convention.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **D2020 - 32 Subvention Œuvre du Livre – Lycée de Noeux-les-Mines**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention à l'œuvre du livre de Noeux-les-Mines d'un montant de 90 € pour les élèves qui fréquentent le lycée - année scolaire 2020/2021 (30€ par élèves)



### **D2020 - 33 Subvention Bourse aux Livres – Lycée Professionnel Léo Lagrange de Bully-les-Mines**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention à la Bourse aux Livres de Bully-les-Mines d'un montant de 420 € pour les élèves qui fréquentent le lycée professionnel Léo Lagrange de Bully les Mines - année scolaire 2020/2021 (30€ par élèves).

### **D2020 - 34 Créances éteintes ou irrécouvrables**

Le conseil municipal statue, à l'unanimité, à la demande de M. le Percepteur sur l'admission en non-valeur de créances éteintes sans liquidation judiciaire pour un montant total de 296,78 €.

### **D2020 - 35 Prime exceptionnelle COVID 19**

Le Maire présente à l'assemblée les modalités de versement de la prime exceptionnelle aux agents de la Municipalité qui ont assuré des missions exceptionnelles durant l'état d'urgence sanitaire.  
*Adopté à l'unanimité.*

### **D2020 - 36 Ouverture d'un poste de Directeur des Services Techniques**

Considérant les besoins du service, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de la création d'un poste de directeur des services techniques à temps complet.

### **D2020 - 37 Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale**

Les conseillers décident, à l'unanimité, d'instaurer la gratuité pour les familles aixoises et extérieures fréquentant la bibliothèque municipale et d'adopter le règlement intérieur.

### **D2020 - 38 Maison Médicale – fixation des loyers**

Suite à l'achat de la Maison médicale, rue Piltepois, il convient de fixer le cadre et le montant des loyers pour permettre la signature des baux professionnels.

Superficie du local à louer	Loyer net/M <sup>2</sup> /mensuel
<25m <sup>2</sup>	16€/m <sup>2</sup>
Entre 25 et 35m <sup>2</sup>	15€/m <sup>2</sup>
>35m <sup>2</sup>	12.50€/m <sup>2</sup>

N° Local	Superficie	Loyer mensuel	Provision pour Charges mensuelles*	Loyer+ charges
1	30.39m <sup>2</sup>	455.85€	147€	602.85€
2	25.88m <sup>2</sup>	388.20€	126€	514.20€
3	22.26m <sup>2</sup>	356.16€	108€	464.16€
4	44.28m <sup>2</sup>	553.50€	214€	767.50€
5	17.79m <sup>2</sup>	284.64€	86€	370.64€



6	26.84m <sup>2</sup>	402.60€	130€	532.60€
7	25.39m <sup>2</sup>	380.85€	123€	503.85€

*Adopté à la majorité (21 voix « pour » et 6 voix abstentions)*

#### **D2020 - 39 Décision Modificative**

En fonction de l'évolution des besoins, le conseil municipal doit modifier les crédits votés pour l'exercice 2020 pour tenir compte d'ajustement des crédits.

*Adopté à la majorité (21 voix « pour » et 6 voix « contre »).*

#### **D2020 - 40 Stérilisation des chats – Convention SPA**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la 3<sup>ème</sup> campagne de capture, stérilisation et identification des chats errants.

#### **D2020 - 41 Demande de subvention OSMOC**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un dossier de demande de subvention auprès du Département pour des travaux de sécurisation de la Départementale D 937.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **D2020 - 42 Répartition des amendes de police**

Le conseil municipal sollicite de la part du Département une subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police. Des travaux sécuritaires autour de l'école Prévert sont proposés.

*Adopté à l'unanimité.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h10.*

Fait à Aix-Noulette, le 07/10/2020

**Le maire,  
Conseiller départemental,  
Alain LEFEBVRE.**

